

Plan Local d'Urbanisme

COMMUNE DE FONTENAILLES

LEGENDE

- Limite de commune
- Limite de zone
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Bande de protection des lisières des massifs boisés de plus que 100 ha.
- Bande de protection des lisières en SUC (site urbain constitué)
- Elément de trame verte protégé au titre de la Loi Paysage
- Espace de trame verte pouvant accueillir un parking paysagé
- Eléments remarquables à préserver au titre de l'article L.151-19
- Mares protégées au titre de l'article L.151-19
- Bâtiments pouvant changer de destination
- Plans d'eau
- Périmètre de sécurité PPI TOTAL et BOREALIS (2700 m)
- Périmètre de sécurité PPI TOTAL et BOREALIS (4000 m)

ELABORATION	1 ère REVISION	PIECE N° 3.2 Plan de zonage Village & hameaux Echelle : 1/2 500
prescrite le : 21 mai 2014	prescrite le :	
arrêtée le : 13 juin 2016	arrêtée le :	
approuvée le : 15 décembre 2017	approuvée le :	
modifiée le :	modifiée le :	
mise à jour le :	mise à jour le :	

